



Permis Citoyen

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Saint-Leu-la-Forêt
52 rue du Général Leclerc
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Représentée par Sandra Billet, maire

Et

Le jeune, Monsieur/Madame né(e) le
Demeurant

Et pour les jeunes mineurs

Monsieur/Madamené(e) le
Représentant(e) légal de

Et

La structure d'accueil :
Représentée par :

Et

L'auto-école :

Adresse :

Représentée par : M./Mme

Domiciliation :

Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____

Clé RIB : _____

BIC : _____

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire est un atout incontestable pour l'emploi ou la formation ;

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ;

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière ;

Considérant la volonté de la commune d'attribuer une bourse à des jeunes Saint-Loupiens, âgés de 17 à 25 ans, sous forme d'un financement versé à une auto-école partenaire, pour l'obtention de leur permis de conduire contre 35 heures de bénévolat.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

1. Objet

Les signataires de la présente convention reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une quadruple démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, formalisée par la signature de la présente convention ;
- Celle de la ville qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire ;
- Celle de la structure, qui accueille le bénéficiaire dans le cadre de cette charte, et qui mettra en place des actions/missions convenus au préalable (l'engagement de mission complété par le président de l'association ou référent de la structure d'accueil est joint à la fin de la présente convention).
- Celle de l'auto-école, qui propose un tarif préférentiel dans le cadre du dispositif et s'engage à accueillir le jeune à l'issue de son engagement bénévole.

2. Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire rempli les conditions suivantes :

- Avoir entre 17 et 25 ans
- Passer le permis pour la première fois
- Etre domicilié à Saint-Leu-la-Forêt depuis au moins 1 an
- Avoir la nationalité française ou une carte de séjour en cours de validité
- S'engager à réaliser 35 heures de bénévolat
- Présenter une lettre de motivation
- Participer à un entretien
- Fournir son dernier avis d'imposition (ou celui des parents pour les mineurs)
- Etre demandeur d'emploi, en formation professionnelle, lycéens ou étudiants et/ou en contrat de travail de moins de 20 heures/semaine

Il devra s'inscrire dans une auto-école Saint-Loupienne partenaire du dispositif, pour suivre sa formation intégrant les prestations suivantes, à l'issue de la réalisation des 35h de bénévolat :

- Frais d'inscriptions
- Cours théoriques illimités sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière ;
- Une heure d'évaluation
- 5 heures de conduite

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

L'auto-école où le bénéficiaire réalisera sa formation est :.....

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire s'engage à :

- Payer son droit de présentation à l'épreuve du code de la route (soit 30 euros)
- Réaliser des heures de bénévolats au sein d'associations locales ou d'un service municipal ;
- Suivre régulièrement les cours de code de la route ;
- Fournir l'attestation de fin de mission signée par la structure d'accueil et le service municipal chargé du suivi.

Le bénéficiaire de la bourse est informé que le versement alloué par la ville s'effectuera une fois les 35 heures de bénévolat effectuées et directement à l'auto-école choisie.

Il est informé qu'en cas de non réalisation de la contrepartie dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la charte, la commune se réserve la possibilité de mettre un terme à la présente charte par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à accueillir le bénéficiaire à l'issue des 35 heures de bénévolat, à assurer sa formation pour lui permettre d'obtenir le permis de conduire et à respecter le tarif et prestations proposés dans le cadre du dispositif « permis citoyen ».

Cette formation intègre les prestations suivantes :

- Frais d'inscription
- Cours théoriques illimités sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière ;
- Une présentation à l'examen du code de la route ;
- 1h d'évaluation ;
- 5 heures de conduite.

Le prestataire, en concertation avec le service jeunesse de la ville, devra s'assurer que le bénéficiaire a réalisé ses 35 heures de bénévolat avant l'inscription à l'auto-école.

Les factures devront obligatoirement être déposées sur le portail « chorus pro »,
<https://chorus-pro.gouv.fr/>, en indiquant impérativement le numéro de SIRET de la Ville (N° 21950563300012)

4. Engagement de la ville de Saint-Leu-la-Forêt

La ville s'engage à travailler en partenariat avec les auto-écoles adhérentes au dispositif « Permis Citoyen ».

La ville s'engage à verser directement au prestataire la bourse accordée au bénéficiaire à savoir : 450 euros, une fois les 35 heures de bénévolat réalisées.

La ville de Saint-Leu-la-Forêt bénéficiera de tous les renseignements nécessaires concernant le bénéficiaire de ladite bourse, afin de pouvoir contrôler l'assiduité du bénéficiaire et ainsi l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire.

5. Engagement de la structure d'accueil

La structure d'accueil, s'engage à octroyer des missions valorisantes et d'assurer le suivi de celles-ci par le biais d'un tutorat ou d'une personne ressource. Le but étant de développer le goût de l'engagement bénévole chez les jeunes.

6. Signatures

Chacune des parties reconnaît avoir pris connaissance de la présente convention, en accepte la teneur et s'oblige à l'entièvre exécution des charges et conditions qui y sont insérées.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, en 4 exemplaires

Le

Sandra Billet,
Maire de Saint-Leu-la-Forêt

Le bénéficiaire
(et représentants légaux si mineurs)

Le prestataire (auto-école)

La structure d'accueil



Permis Citoyen

Dossier de candidature

DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Nom/Prénom du responsable légal (si demandeur mineur) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Téléphone (responsable légal) : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse mail du demandeur : _____

Documents à joindre :

- Copie de la carte d'identité (recto-verso),
- Dernier avis d'imposition (ou celui des parents pour les mineurs),
- Copie du contrat de travail, si salarié,
- Copie d'attestation de scolarité si étudiant ou lycéen
- Justificatif de domicile de - de 3 mois (tél, facture EDF, ...) des parents (si mineur ou majeur résident encore chez les parents) ou du demandeur,
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3),
- Attestation d'assurance responsabilité civile.

Attention :

- Tout dossier incomplet ne sera pas instruit
- L'inscription à l'auto-école se fera à l'issue de son engagement bénévole.

Dossier complet à glisser dans une grande enveloppe et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie : Dispositif « Permis Citoyen » à l'attention de la DASEJS

Ou à transmettre via l'adresse mail suivante :

jeunesse@saint-leu-la-foret.fr

Réservé à l'administration :

Date de dépôt ou réception du dossier : _____



Permis Citoyen

ENGAGEMENT DE MISSION

Je soussigné(e).....en ma qualité de
DIRECTEUR(TRICE)/REPRESENTANT(E)/PRESIDENT(E), (barrer les mentions inutiles) de la
structure....., située
....., atteste que
MONSIEUR/MADAME (barrer la mention inutile), né(e) le .../.../....., est inscrit(e) en qualité
de bénévole au sein de nos services.

Fait à le

Signature :



Permis Citoyen

ATTESTATION DE FIN DE MISSION

Je soussigné(e).....en ma qualité de
DIRECTEUR(TRICE)/REPRESENTANT(E)/PRESIDENT(E), (barrer les mentions inutiles) de la
structure....., située
....., atteste que
MONSIEUR/MADAME (barrer la mention inutile), né(e) le .../.../....., a effectué
heures de bénévolat au sein de nos services.

Fait à le

Signature :